

Privilège—M. Robinson

Mais auparavant, je demande aux députés de collaborer en me laissant donner la parole au député de Windsor-Ouest (M. Gray).

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois utile pour faciliter le déroulement ordonné de nos travaux qu'avant de passer aux affaires que votre Honneur vient de mentionner, je sois autorisé à poser la question habituelle au sujet des travaux que propose le gouvernement pour la semaine qui vient. Je demande ensuite à la présidence de céder la parole au député de Davenport (M. Caccia) qui a une brève question à poser au sujet d'un certain projet de loi.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, nous avons l'intention d'amorcer aujourd'hui le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-54, Loi modifiant le Code criminel. Demain sera jour désigné. Si l'étude du projet de loi C-54 n'est pas terminée aujourd'hui, elle se poursuivra lundi et sera suivie de l'examen du projet de loi C-87, Loi sur l'harmonisation des droits de douane.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet des travaux de la Chambre. Je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de faire savoir à la Chambre aujourd'hui même ou le plus tôt possible quand il se propose de présenter à l'étape de la deuxième lecture le projet de loi C-30, Loi tendant à modifier la Loi sur les parcs nationaux, mesure qui, comme le ministre le sait probablement, languit au *Feuilleton* depuis décembre dernier. Peut-il répondre à cette question?

● (1510)

M. Lewis: La Chambre sait que nous avons longuement débattu récemment la Loi sur la protection de l'environnement qui est d'une grande importance écologique. Le comité en est actuellement saisi. Je comprends qu'il s'agit d'une autre question d'ordre écologique. Nous tentons d'équilibrer les projets de loi que nous envoyons au comité, mais nous entreprendrons l'étude de cette mesure aussitôt que possible.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LA VISITE DU COMITÉ PERMANENT AU PÉNITENCIER DE MILLHAVEN

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): En tant que président du comité permanent de la justice et du Solliciteur général, monsieur le Président, j'estime de mon devoir de prendre la parole cet après-midi relativement à la question de privilège que le député de Burnaby (M. Robinson) a soulevée hier à propos de la visite que notre comité a rendue au début de la semaine à Kingston, en Ontario.

Ayant jeté un coup d'oeil au compte rendu d'hier, monsieur le Président, je crois savoir que vous aviez l'intention de surseoir à votre décision pour permettre à la majorité des membres du comité, qui ont poursuivi leurs travaux à Kingston jusqu'à hier soir, de vous adresser des instances.

Les députés le savent, le comité de la justice s'est lancé dans un examen complet et exhaustif des peines, de la libération conditionnelle et de ses variantes ainsi que des aspects connexes des activités de Service correctionnel Canada. Dans le cadre de cet examen, nous avons convenu de nous rendre à Kingston, en Ontario. Nous avons passé lundi, mardi et mercredi de cette semaine à visiter plusieurs établissements de cette région.

A l'occasion de notre visite à Collins Bay, à Millhaven, la prison fédérale des femmes, et au pénitencier de Kingston, nous avons rencontré un certain nombre de témoins, de représentants de comités de détenus, d'agents de libération, de directeurs d'établissement, de porte-parole de différents syndicats représentant des agents de libération de ces différents établissements, de dirigeants de la Société John Howard et de la Société Elizabeth Fry, et de nombreux autres groupes. C'est dire si nous avons eu une semaine particulièrement trépidante.

Avant de passer aux aspects que le député de Burnaby a retenus, je tiens à dire dès le début que je reconnais que le succès des travaux des comités de la Chambre dépend de la spontanéité et de la franchise des témoignages. Autant qu'il est humainement possible, les comités devraient pouvoir faire toute la lumière sur les questions qu'ils examinent. C'est la tradition de la Chambre qui le veut. J'ajouterais que c'est une tradition à laquelle la réforme parlementaire des deux ou trois dernières années a donné encore plus de sens.

En tant que président du comité, je me suis certes efforcé de m'assurer d'atteindre cet objectif et d'obtenir des témoins toute la franchise voulue. Je puis donner à la Chambre l'assurance que j'ai certainement visé cet objectif tout au long de nos réunions à Kingston. Ainsi, j'ai demandé aux autorités de ne pas assister aux entretiens que nous avons eus avec les témoins. Tous ces entretiens avaient lieu à huis clos. Il s'agissait de rencontres de caractère privé dont le compte rendu ne figurera pas à notre rapport. Cela s'appliquait non seulement aux comités de détenus et aux syndicats, mais aussi aux directeurs d'établissement; le but visé était de créer une atmosphère dans laquelle tous les témoins pourraient témoigner librement et sans contrainte.

Aucun fonctionnaire du cabinet du ministre, du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles d'Ottawa ou du bureau régional de l'Ontario à Kingston n'était présent à ces entretiens. De plus, nous avons pris des dispositions spéciales pour permettre aux agents de libération conditionnelle d'avoir une rencontre séparée de celle de leurs gestionnaires. C'est à cette rencontre que l'une des questions soulevées par le député s'est posée et j'en parlerai dans une minute.